

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt et Un, le quinze octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe
M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint

M. LEROUGE Christian, M. DESCHAMPS Jean-Yves, Mme TESSIER Laurence,
M. LATHAM Amaury, M. SEHET David, Mme COUVREUR Laëtitia,
Mme BRUMENT Magali, Mme HARANG Vanessa, M. de BROGLIE
Philippe-Maurice, Mme DEROIN Jennifer, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence

DATE DE CONVOCATION : 05/10/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : MODIFICATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE (CDG27).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure (CdG27) l'a informé que la Convention d'adhésion au Service de la médecine préventive du CdG27 évolue à compter du 01/01/2022 afin d'adapter le modèle organisationnel au contexte évolutif, notamment au regard de la mise en œuvre d'Entretiens Santé au Travail Infirmiers (ESTI) et du possible recours à la téléconsultation.

La convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit donc être modifiée selon annexe ci-jointe. Pour pouvoir continuer à confier le suivi médical de nos agents au Service de la médecine préventive du CdG27 afin de respecter nos obligations légales, elle sera mise en œuvre dès signature par les parties après sa transmission au CdG27 en deux exemplaires dûment paraphés et signés, en même temps que la présente délibération autorisant Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le CdG27 et ce, conformément à l'annexe ci-jointe
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE.**

